



Date :		Lieu :		
Permis :		<input type="checkbox"/> NB Power Workers	<input type="checkbox"/> Nom de l'entrepreneur:	
Membre de l'équipe d'observation :		Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :		Signature :		
Documents de référence : Norme d'Énergie NB sur l'équipement respiratoire HSEE-03-18. Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191, articles 49.1 à 50.5, norme CSA Z94.4 et ressources en ligne de Travail sécuritaire NB sur la silice.		Oui	Non	S/O
1.	Code de pratique (annexe D de HSEE-03-18) est développé ou document équivalent d'évaluation des risques (c'est-à-dire le comité mixte de santé) et comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Tâche en cours d'exécution. • Emplacement • Danger dans l'air • Type d'appareil respiratoire utilisé, marque et modèle. • Type de cartouche ou filtre de l'appareil respiratoire utilisé • Calendrier de remplacement des cartouches. 			
2.	Y a-t-il un administrateur désigné pour le code de pratique en matière de soins respiratoires			
3.	Le type de masque respiratoire est choisi en fonction de l'évaluation des risques et fournit un facteur de protection adéquat (tableau 1, page 3).			
4.	La sélection du respirateur est-elle validée par la fiche de données de sécurité ? Les tests de qualité de l'air ? Les documents de référence, par exemple la méthode de travail ? NOTES :			
5.	Le(s) travailleur(s) est (sont) testé(s) et formé(s) pour la marque et le modèle d'appareil respiratoire porté. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Questionnaire médical rempli lors des essais d'ajustement. <input type="checkbox"/> Test d'ajustement quantitatif (méthode préférée d'Énergie NB qui utilise des instruments et donne un facteur d'ajustement numérique) <input type="checkbox"/> Test d'ajustement qualitatif (généralement réalisé avec une fumée irritante ou de l'huile de banane) Non autorisé pour les applications d'appareils de protection respiratoire autonome. Voir l'annexe C du document HSEE-03-18 pour les exigences minimales du test d'ajustement. NOTES :			



6.	Le test d'ajustement n'est pas expiré (renouvelé au moins tous les 2 ans)			
7.	Le ou les travailleurs sont rasés de près conformément à l'annexe B de la norme HSEE-03-18 relative aux équipements de protection respiratoire.			
		Oui	Non	S/O
8.	Le ou les travailleurs sont capables de réaliser une inspection avant utilisation du masque.			
9.	Le ou les travailleurs comprennent comment mettre le masque et effectuer un test d'étanchéité du masque avec des tests de pression positive et négative.			
10.	Type de respirateur et de cartouche : <input type="checkbox"/> Demi-masque filtrant à cartouche (facteur de protection attribué de 10) Type de cartouche : _____ <input type="checkbox"/> Demi-masque filtrant à cartouche (facteur de protection attribué de 50) Type de cartouche : _____ <input type="checkbox"/> Vêtements amples (appareil de protection respiratoire à ventilation assistée, facteur de protection de 25) (aucun test d'ajustement requis) <input type="checkbox"/> Ajustement serré (appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, facteur de protection attribué de 1000)			
11.	En cas d'utilisation d'un masque à adduction d'air ou d'un appareil à ventilation assistée, le ou les travailleurs ont subi un test d'ajustement spécifique au modèle (ajustement serré) et ont reçu une formation avant utilisation, et cette formation n'est pas arrivée à expiration (deux ans, sauf si une évaluation des compétences détermine qu'ils ont encore des compétences suffisantes)			
12.	Cochez le danger applicable et le document d'orientation le cas échéant : Le(s) travailleur(s) manipulant des matières dangereuses est/sont protégé(s) contre: <input type="checkbox"/> Manipulation de l'amiante. (HSEE-03-36 révisé à titre indicatif) <input type="checkbox"/> Manipulation du plomb. (HSEE-03-62 révisé pour orientation) <input type="checkbox"/> Manipulation des peintures et des revêtements (fiche de données de sécurité du produit consultée à titre indicatif) <input type="checkbox"/> Manipulation de la silice. (Travail sécuritaire NB propose des ressources en ligne sur la silice) <input type="checkbox"/> Exposition aux fumées de soudage / Travaux à chaud. (HSEE-03-35 révisé pour orientation)			



	<input type="checkbox"/> Autre danger : _____ L'annexe C de la norme HSEE-03-18 relative aux appareils respiratoires donne des conseils sur le choix des pièces faciales, des cartouches, des calendriers de remplacement des cartouches et des directives générales. NOTES : 			
13.	Le(s) travailleur(s) dispose(nt) de moyens pour nettoyer régulièrement les appareils respiratoires et les sacs de rangement appropriés.			
		Oui	Non	S/O
14.	Si la fiche de données de sécurité indique que le produit est irritant pour les yeux, le ou les travailleurs utilisent-ils un demi-masque avec des lunettes de protection ou des lunettes appropriées, ou un masque respiratoire complet doit-il être porté ?			
15.	Le ou les travailleurs maîtrisent les trois règles du changement des filtres de la cartouche. On les change si elles sont : <ul style="list-style-type: none"> • Sales • Endommagées • Gênent la respiration 			
16.	Existe-t-il un calendrier établi de remplacement des cartouches en fonction des risques chimiques spécifiques ?			
17.	Le ou les travailleurs suivent-ils un calendrier établi de remplacement des cartouches ?			

Tableau 1 tiré de HSEE-03-18 Protection respiratoire :

Étude du facteur de protection simulé sur le lieu de travail réalisée dans des conditions contrôlées pour mesurer le facteur de protection réel obtenu par un appareil respiratoire.

Type de masque respiratoire	Facteur de protection attribuée
Demi-masque filtrant	10
Appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, pièce faciale ou visière amovible	25
Appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, casque ou cagoule, sans étude de facteur de protection du lieu de travail simulé	25
Système de ventilation à débit continu, masque ou visière amovible	25
Système de ventilation à débit continu, casque ou cagoule, sans étude de facteur de protection du lieu de travail simulé	25
Appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, demi-masque	50
Purificateur d'air, masque complet	50
Système de ventilation, demande de pression ou débit continu, demi-masque	50
Appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, masque complet	1000
Appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, casque ou cagoule, avec étude de facteur de protection du lieu de travail simulé	1000



Fiche WELL n° :1060

Révision : 2024/06

Système de ventilation, demande de pression ou débit continu, masque complet	1000
Système de ventilation à débit continu, casque ou cagoule, avec étude de facteur de protection du lieu de travail simulé	1000
Appareil de protection respiratoire autonome, pression à la demande, masque complet ou cagoule étanche	10 000
Appareil de protection respiratoire autonome multifonctionnel/système de ventilation	10 000



Appendix D – Respiratory Protection Program Code of Practice Example



Respiratory Protection Program Code of Practice

Respiratory Protection Program Code of Practice for: _____ Phone: _____ Position: _____
Program Administrator: _____

Prerequisites: All workers using respirators must have documented 1) medical clearance 2) training in the COP and the respirator to be used 3) A valid fit-test (within last 2 years) for the make / model and size of respirator used 4) Worker must be clean shaven in accordance with Appendix B

The table below lists where respirators must be worn:

Task (e.g. spray painting)	Location	Airborne Hazard	Type of Respirator and Assigned Protection Factor	Respirator Make and Model	Type of Cartridge/Filter	Cartridge/Filter Model#	Change out Schedule
Example: Spray painting	Service Centre	Solvents	Half mask (10)	3M 6000	OV/P100	60021	4 hours

Supporting Information:

- 1) Where will workers obtain respirators and consumables such as cartridges/filters?
- 2) Where and how to store respirators when not being used?
- 3) Where to clean and maintain respirators?
- 4) How will breathing air be maintained?
- 5) Any other respirator specific information for the division / site